Delémont, 8 janvier 2018

**Embargo 9 janvier 2018 – 12h00**

www.jura.ch/gvt

**CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE REVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LA CAISSE DE PENSIONS DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

**Questionnaire**

Il revient au législateur cantonal de fixer les divers financements à disposition de la Caisse de pensions (ci-après : la Caisse), respectivement au Conseil d'administration de celle-ci de déterminer les prestations en faveur des assurés. De ce fait, les organismes consultés sont invités à s'exprimer prioritairement sur les aspects relevant de la loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, à savoir sur le financement.

1. Compte tenu des projections relatives à la situation financière de la Caisse, êtes-vous favorables, de façon générale, au panel de mesures proposées portant, pour certaines, sur les prestations et, pour d'autres, sur le financement?

[ ]  OUI [ ]  PLUTÔT OUI [ ]  PLUTÔT NON [ ]  NON [ ]  SANS AVIS

Remarques et propositions éventuelles :

2. Etes-vous favorables à l'augmentation de 1 % de la cotisation pour l'exécution du plan de financement, répartie par moitié entre assurés et employeurs affiliés (cf. rapport explicatif, point II, ch.5) ?

[ ]  OUI [ ]  PLUTÔT OUI [ ]  PLUTÔT NON [ ]  NON [ ]  SANS AVIS

Remarques et propositions éventuelles :

3. Etes-vous favorables à l'augmentation du traitement cotisant (cf. rapport explicatif, point II, ch. 6)?

[ ]  OUI [ ]  PLUTÔT OUI [ ]  PLUTÔT NON [ ]  NON [ ]  SANS AVIS

Remarques et propositions éventuelles :

4. Etes-vous favorables à la contribution de l'Etat et des employeurs affiliés envers la Caisse visant à compenser les effets de la baisse du taux technique et à financer les mesures transitoires, selon les modalités exposées dans le rapport explicatif (point II, ch. 7) ?

[ ]  OUI [ ]  PLUTÔT OUI [ ]  PLUTÔT NON [ ]  NON [ ]  SANS AVIS

Remarques et propositions éventuelles :

5. Autres remarques et propositions éventuelles :

Organisme consulté :

Lieu et date :

Signature :

Les réponses au questionnaire sont à retourner **jusqu'au 23 février 2018**, avec la mention « Consultation CPJU », au Service juridique de la République et Canton du Jura.

Dans la mesure du possible, les organismes consultés sont invités à adresser leur réponse sous format Word ou pdf à l'adresse suivante : secr.jur@jura.ch.

Les réponses par poste sont à adresser au Service juridique, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.